



Loi d'orientation sur l'Ecole : Parents, vous êtes concernés !

Rien dans cette loi ne permettra d'améliorer le système scolaire !

Rien dans cette loi ne permettra de lutter contre les inégalités sociales et scolaires !

- Elle ne s'attaque pas à ce qui fonctionne mal et notamment à la persistance de méthodes pédagogiques inadaptées aux élèves d'aujourd'hui.
- Elle ne touche pas à l'essentiel : la redéfinition des missions des enseignants, pour que les jeunes trouvent dans l'Ecole même le soutien dont ils ont besoin pour réussir.
- Elle ignore les zones où se concentrent les difficultés.
- Elle reporte sournoisement sur les élèves et leurs parents l'entière responsabilité de l'échec scolaire et dédouane le système éducatif de sa part de responsabilité. La mission de l'Ecole est de faire réussir tous les élèves. Pourquoi faire signer individuellement à certains élèves – dès le primaire ! – et à leur famille des « contrats de réussite » ?
- Elle confie dans tous les cas la décision finale en matière d'orientation aux enseignants : les parents n'auront plus leur mot à dire sur l'orientation de leurs enfants. On risque fort de voir augmenter le nombre d'orientations précoces et non choisies !
- Elle développe les bourses au mérite destinées à aider les élèves boursiers obtenant une mention bien ou très bien au brevet ou au baccalauréat à poursuivre leurs études. Cette mesure est séduisante mais elle ne règle pas le problème des lycéens obligés d'arrêter leurs études faute de moyens financiers ou obligés de travailler pour les mener à bien.

Après le grand débat sur l'école et les engagements du Président de la République, nous attendions une loi ambitieuse. Or, le projet proposé semble bien n'avoir comme objectif que la seule réduction des moyens attribués à l'Education nationale, sans souci d'efficacité ou d'équité !